



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 9 décembre 2024 à 18 h 45 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Sylvain Archambault, Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Pierre Lamoureux.

L'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette est absent.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
- 3 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 3.1** Octroi de contrat et autorisation de paiement - Entretien ménager
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13402-12-09 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.

3 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

13403-12-09 3.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Entretien ménager

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public relatif à l'entretien ménager dont la date d'ouverture des soumissions était le jeudi 5 décembre 2024 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT les soumissions reçues suivantes pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une durée de 3 ans avec deux années optionnelles :

Soumissionnaires	Montant hors taxes	Conformité
Entreprise Clean Hall inc.	151 619,00 \$	Non
CT Entretien général inc.	311 615,12 \$	Oui
MC Services aux immeubles inc.	913 812,68 \$	Non

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par le directeur des travaux publics, Gabriel Chénier ;

Il est proposé par Sylvain Archambault, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'entretien ménager à la compagnie CT Entretien général inc. pour un montant de 311 615,12 \$ plus taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

13404-12-09 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire à 19 h 04.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier, CPA
Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Pierre Lamoureux
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE
CONSEIL.